



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Du lundi 26 novembre 2012 à 19 h 00 à BUSSY EN OTHE**  
**NOTE DE SYNTHÈSE**

**0 - En début de séance :** une minute de silence à la mémoire de M. Hervé Deschamps, élu de Chamvres et conseiller communautaire, décédé le 22 septembre 2012.

## **I – INTERCOMMUNALITE**

### **1.1. Extension du périmètre de la communauté de communes du Jovinien : adhésion des communes de CUDOT, SAINT MARTIN D'ORDON, SAINT ROMAIN LE PREUX et SEPEAUX**

Les Conseils municipaux des communes précitées ont délibéré pour leur adhésion à la Communauté de Communes du Jovinien à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, en date du :

- 18 octobre 2012 pour la commune de Cudot
- 05 octobre 2012 pour la commune de St Martin d'Ordon
- 07 septembre 2012 pour la commune de St Romain le Preux
- 06 avril 2012 pour la commune de Sépeaux

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de délibérer sur ces demandes. Il est rappelé que chaque conseil municipal sera appelé à se prononcer également sur ces intégrations dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Conseil Communautaire, au-delà la décision est réputée favorable. L'accord est acquis à la majorité qualifiée.

### **1.2. Désignation d'un nouveau délégué communautaire titulaire à CHAMVRES**

Suite au décès Monsieur Hervé DESCHAMPS, un nouveau délégué communautaire titulaire, Madame Odile DUDOUR a été désigné par délibération en date du 8 novembre 2012.

### **1.3. Transfert de la zone artisanale de Cézy**

Le Conseil municipal de Cézy, par délibération du 20 septembre 2012, a décidé de transférer son projet de zone artisanale à la Communauté de Communes du Jovinien.

Il est donc proposer de compléter les statuts de la CCJ.

### **1.4. Modification des statuts de la Communauté de Communes du Jovinien – compétence « schéma directeur de l'Eau Potable »**

Il est proposé que la Communauté de Communes du Jovinien pilote une étude pour la réalisation d'un schéma directeur de l'Eau Potable sur l'ensemble de son territoire, pour cela il est nécessaire d'inscrire cette compétence dans les statuts.

Cette étude permettra de proposer, pour les 20 ans à venir, les solutions techniques les mieux adaptées afin de garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante, en fonction des hypothèses de développement urbanistiques, des programmes de mobilisation, de protection et de traitement des ressources, ainsi que des programmes de développement des installations d'adduction, de stockage et de distribution d'eau potable.

Ce schéma sera l'occasion de réaliser un état des lieux, avec modélisation, de l'ensemble des infrastructures existantes, participant au système d'alimentation en eau - une analyse du fonctionnement actuel des équipements, avec la mise en évidence des insuffisances constatées - une recherche de site susceptible d'accueillir des nouvelles ressources, une évaluation des besoins en eau de l'aire d'étude à l'échéance de 2030, en fonction de l'évolution du comportement des usagers et du développement des collectivités, par la prise en compte des documents d'urbanisme : SCOT, PLU, etc. - une vérification de l'adéquation des systèmes de distribution, vis-à-vis des consommations futures - une analyse du comportement des équipements dans des conditions dégradées de fonctionnement, en fonctionnement actuel et futur (panne électrique, acte de malveillance, crue...) – en conclusion l'étude pourra proposer plusieurs scénarii avec une estimation prévisionnelle, ainsi qu'un programme des opérations à réaliser pour répondre aux objectifs d'une desserte satisfaisante, avec une eau de qualité, pour tous et une desserte fiable. La réalisation de ce schéma est financée à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau.

## **II - ENVIRONNEMENT**

### **2.1. Fixation des prix de reprise des bacs roulants « jaune »**

Quelques professionnels ont été dotés de bacs jaunes qu'ils utilisaient uniquement pour mettre des cartons bruns. Or depuis la mise en place du service de collecte des cartons ceux-ci deviennent inutiles.

Il est proposé, uniquement dans ce cas bien précis, d'effectuer une reprise de bac avec une décote de 50 % du prix d'acquisition, dès lors qu'il est en bon état.

## **III - FINANCES**

### **3.1. Cession de matériels**

Sur proposition du Bureau Communautaire réuni le 09 novembre, il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver les cessions suivantes et d'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces nécessaires à ces actes.

***Benne de collecte hors d'usage*** : proposition de rachat à 2 500 € HT par la Sté Gillard

Il s'agit d'un véhicule de type Renault premium 260, mis en circulation le 23 mars 1998, Kilométrage : 222 700, la boîte de vitesse est HS, le devis de réparation s'élève à 7 287 € TTC. Trop de frais par rapport à l'état général du véhicule et sa valeur.

***Bennes/caissons de déchèterie*** : proposition de rachat à 350 €/benne par Bourgogne Environnement, il y a 4 bennes.

Elles sont très usagées et il faut compter plus de 1 800 € pour les rénover à minima (prix du neuf 4 400 € TTC), actuellement elles sont stockées au Groupe Géographique.

***2 ponts à démonter au Groupe Géographique*** : proposition de rachat sur la base de 130 €/tonne par Bourgogne Environnement

3 ponts étaient installés sur le site et seulement 1 sera conservé dans les garages

***2 groupes électrogènes*** : proposition de rachat à 8 000 €/groupe (démantèlement et transport compris) par la Sté Solaryo Inter Limited

Le bâtiment 038 au Groupe Géographique était équipé de 2 gros groupes électrogènes qui n'ont plus d'utilité mais qui sont en bon état. Une société se propose de les reprendre pour les acheminer sur le continent africain. La valeur à neuf est de 43 000 € pièce, ces équipements date de 1994. Le coût du démontage et du transport à la charge de l'acquéreur est estimé à 8 000 €/groupe.

### 3.2. Subventions des communes travaux de voirie

Les communes de Brion, Cézy et Villecien ont choisi de faire faire plus de travaux de voirie que l'enveloppe qui leur est attribuée. La CCJ a fait réaliser les travaux et a payé les travaux, il convient d'appeler des subventions auprès de ces trois communes.

### 3.3. Décision modificative n°3 du budget général 2012

Il s'agit :

- **de prévoir les opérations budgétaires de cession** (*en italique*) des matériels du point précédent, qui s'équilibrent et se répartissent sur les sections de fonctionnement et d'investissement
- **d'inscrire les travaux supplémentaires de voirie** équilibrés par les subventions des communes
- **d'ajuster les crédits de voirie** par virement de crédits du fonctionnement à l'investissement:

<b>fonctionnement</b>			
libellé compte	imputation	dépenses	recettes
<i>Entretien et réparations des voies et réseaux</i>	61523	- 140 000	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	023	140 000	
	<b>TOTAL</b>		

  

<b>investissement</b>			
libellé compte	imputation	dépenses	recettes
<i>installations de voirie</i>	2152	243 000	
<i>Subventions des communes</i>	1324		103 000
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	021		140 000

### 3.4. Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et EPCI

Dans le cadre de la collaboration entre la Communauté de Communes et les services de la Trésorerie, Madame la Trésorière et son adjointe sollicitent l'attribution de l'indemnité de conseil ainsi que l'indemnité de confection de budget. Le Conseil communautaire est invité à autoriser :

- l'attribution de l'indemnité de conseil à Madame RASAMIMANANA, la Trésorière, qui s'élève à 877,21 € Brut pour l'année 2012
- l'attribution de l'indemnité de confection de budgets à Madame RABILLER, adjointe, qui s'élève à 41,69 € Brut pour l'année 2012.

### 3.5. Débat d'Orientations Budgétaires pour 2013

Voir le document ci-joint

## IV - QUESTIONS DIVERSES

## V - COMMUNICATIONS